

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

Liste

Conseillers en fonction :
26

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers présents :
20

Séance du mardi 24 septembre 2024 à 20H

Quorum : 14
Votants : 25

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Daniele BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Marie-Hélène JARRIER, Julie FOULONT, Isabelle WEISBERG, Anita FREYERMUTH, Aurélie HENNEQUIN

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Geoffroy HAGUENAUER, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Patrick SCHARF, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER,

Procuration : Dominique EBEL à Marie-Hélène JARRIER, Claire BILBAULT à Julie FOULONT, Jean-Louis CAGNARD à Alain ARRIAT, Gérard VINCENT à Patrick SIMEAU, Roger LANG à Michel BRANDEBOURGER

Excusés : Audrey GAUCHE,

Secrétaire de séance : Michel BRANDEBOURGER

34 : Détermination des durées d'amortissement des immobilisations : complément

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- rappelle les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles votées le 30 mai et 26 septembre 2023 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
compte 2051	Concessions et droits similaires	5 ans
compte 2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
compte 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
compte 21316	Equipements du cimetière	15 ans
compte 2132	Immeubles de rapport	30 ans
compte 21571	Matériel roulant	10 ans
compte 21578	Autre matériel et outillage de voirie	06 ans
compte 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	06 ans
compte 2182	Matériel de transport	10 ans
compte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	03 ans
compte 2184	Mobilier	10 ans
compte 2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

- adopte, à l'unanimité, la durée d'amortissement complémentaire suivante :
Compte 20421 (Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériels et études) : 5 ans

35 : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

- Chap 042 art 6811 dotation aux amort immob incorporelles : +7.000 €
- Chap 011 art 6042 achats de prestations de service : - 7.000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

- Chap 040 art 280421 bien immobilier : + 7.000 €
- Art 1321 subvent. investis. non amort. : + 59.894,35 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

- Prog 9701 art 2041513 subvention d'équipement : + 35.000 €
- Prog 9701 art 2158 autres installations, matériel... : - 28.000 €
- Art 1311 subvent. investis. amort. : + 59.894,35 €

36 : Institution du permis de démolir

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal de Le Ban Saint Martin, pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'un bâtiment.

Arrivée de M.Kehrer à 20H35

37 : Dénomination des chemins communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'adopter les dénominations suivantes pour les voies présentées conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :

- Sentier Chappe : entre la rue Claude Chappe et l'allée des Acacias
- Sentier (La) Serpentine : à travers le lotissement Le Bois de Chanteraine
- Sentier des Acacias : entre l'allée des Acacias et le chemin entre 2 Bans
- Sentier des Bouleaux : entre la rue des Bouleaux et l'avenue Lucien Poinsignon
- Chemin du Champ de Tir : prolongement de l'avenue Lucien Poinsignon
- Sentier Grasboeuf : entre le haut de la rue de la Côte et l'allée des Grandes Vignes, vers la rue des Bénédictins
- Sentier Kinnel : entre l'allée des Aubépines et le haut de la rue St Sigisbert
- Chemin des Charmilles : entre la rue de l'Abbaye et la rue des Bénédictins
- Chemin des Écoles : entre la rue St Sigisbert et la rue Otto Zollinger
- Promenade de la Plaine : cheminement dans le Bois des Lapins
- Chemin du Stade : entre l'avenue Henri II et la rue du Nord

En cours de création

- Sentier de la Pépinière : face à la rue de la Pépinière – entre les bâtiments scolaires – vers la résidence Pierre Herment.
- Sentier des Mûriers : entre la rue de la Chapelle et le lotissement Les Hameaux, rue du Nord

38 : Création d'un service de Police intercommunale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme son accord sur la création d'un service de police intercommunal de police municipale dont les missions sont les suivantes : sécurisation des transports en commun, protection de l'environnement, et appui aux communes, et dont la mise en œuvre opérationnelle est visée au 1^{er} janvier 2025.
- donne son accord sur le recrutement par Metz Métropole d'un préfigurateur (*futur responsable du service intercommunal de police municipale*), de vingt-quatre agents de police municipale, et trois gardes-champêtres.

39 : Désignation d'un représentant à l'AGURAM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Mme Joy HENDRIX pour siéger aux instances de l'AGURAM.

40 : Eurométropole de Metz : convention globale de prestation de services

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,
- d'approuver la convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Commune de Le Ban Saint Martin, dans les domaines informatique, achats et commande publique ainsi que remplacement du personnel.
- de conclure ladite convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans à compter de la date de signature,

41 : Division parcellaire du sentier de la rue des genêts

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de diviser la parcelle comme indiqué dans le document d'arpentage, à savoir un lot de 50 m² et un lot de 19 m² avec une servitude de passage.

42 : Chasse communale : désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer M. Michel ROBERT, demeurant à Plesnois, comme estimateur de dégâts des gibiers rouges pour le bail de chasse 2024-2033.

43 : mise en place des tickets restaurants

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- de la mise en œuvre des titres restaurant, sous forme dématérialisée, à partir du 01 octobre 2024 au bénéfice du personnel de la collectivité, sous conditions d'attribution cumulatives :
 - agents ayant plus d'un an d'ancienneté,
 - et qui effectuent plus de 04 heures de travail par jour
 - et dès lors que le créneau 12H – 14H est compris ou entoure leur horaire de travail journalier
- fixer le nombre à 18 tickets restaurant maximum, par agent et par mois (congés annuels défalqués)
- fixer la valeur faciale du titre restaurant à 06 €
- fixer la participation de la collectivité à 60% de la valeur du titre

44 : C.D.G 57 : contrat groupe risques statutaires

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier gestionnaire : SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1^{er} janvier 2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

* Agents affiliés à la CNRACL

Liste des risques garanties, taux et franchises :

Risques	Taux	Franchise
Décès	0.23%	sans
Accident et maladie professionnelle	1.62%	30 jours
Longue maladie, longue durée	1.73%	30 jours
Maternité / adoption	0.31%	sans
Maladie ordinaire	2.06%	30 jours

* Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC : pas d'affiliation

Aux taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

45 : C.D.G 57 : mission de vérification des dossiers CNRACL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la mission facultative d'assistance du Centre de Gestion de la Moselle sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL.

46 : création de postes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer :

- un poste d'attaché territorial à temps complet
- deux postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation territorial à 30H
- trois postes d'adjoint technique territorial à temps complet

47 : création d'emplois non permanents

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer 5 emplois temporaires pour accroissement d'activité au sein du service Jeunesse.

La durée des contrats sera d'au maximum de 08 mois entre le 04 novembre 2024 et le 05 juillet 2025.

Il s'agit de postes d'agents d'animation (catégorie C) à 08H/35^e avec un niveau de rémunération selon le 1^{er} indice du grade d'adjoint d'animation.

Décisions du Maire

* pour l'organisation des Olympiades 2024, acceptation des dons de :

- 1.000€ de la part du Crédit Mutuel
- 200€ de la part de la Caisse d'Épargne

* Remboursement de 1.195€80 par la Jeunesse Sportive de Bousse en règlement des dégâts occasionnés dans le gymnase municipal le 10 juin 2023

* SAREMM – convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - avenant n°2 – bâtiment périscolaire : accompagnement au premier équipement mobilier du bâtiment pour un montant de 3 775 € HT, et d'autre part enveloppe prévisionnelle de 38 000 € HT au montant des dépenses à engager afin d'intégrer la fourniture et la pose du premier équipement mobilier.

* U.S Ban Saint Martin : encaissement d'un chèque de 850€ en règlement des dégâts occasionnés au matériel prêté pour des manifestations de fin d'année.

* Mise à disposition précaire du logement, situé 33 rue du nord moyennant une redevance mensuelle de 300€. Départ du locataire le 30/09/2024.

Informations du Maire

* Bilan A.L.S.H, rentrée scolaire et périscolaire

La séance est levée à 21H30